

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRONDISSEMENT DE  
CORTE

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

CANTON DE  
FIUMORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 juillet 2023

Date de Convocation 17/07/2023

Nombre de conseillers

En exercice ..... 10  
Présents..... 08  
Ayant donné pouvoir... 02  
Votants..... 10  
Absents.....0

L'an deux mil-vingt-trois le vingt-deux du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Présents : M GUIDICI Jean Noël , M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice M FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, M MANFREDI Napoléon M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : , Mme MANENTI Eliane, par M GUIDICI Jean-Noël, Mme ROCHE Monique par M SANTONI Guillaume

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Guillaume SANTONI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Objet :

**Sécurisation Talus  
Piazza Demande de  
financement**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la sécurisation de la parcelle B 698 sise quartier Piazza s'avère urgente, les pluies du printemps dernier ont fragilisé une nouvelle fois le talus et il est nécessaire de procéder à la sécurisation de ce talus avant les prochaines pluies.

Les travaux se feront en deux phases : une première phase concernant la purge du talus et une seconde phase concernant la construction d'un mur de soutènement pour une sécurisation pérenne.

Il présente au conseil Municipal deux devis établis par la SARL DANI représentant une dépense totale de 109 900 € HT soit 120 890.00€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles à la DETR

Il propose de solliciter ce fonds à hauteur de 80%

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

-approuve les travaux

- décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat sur les fonds DETR

- vote le plan de financement suivant

**Montant totale de la dépense HT 109 900.00 €**

Etat (DETR) 87 920.00 (80%)

Autofinancement 21 980.00 (20%)

-Habilite le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture

le.....

Et de l'Affichage

Le.....

Le Maire

JN GUIDICI..



Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

JN GUIDICI

